

COMMUNAUTE de COMMUNES SAANE et VIENNE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 FEVRIER 2011 – PROCES VERBAL

Communes	Délégués titulaires				Délégués suppléants		
AMBRUMESNIL	Yvonne LEBOURG	E	F. DEBONNE	P	N. LETELLIER	M. MAZIRE	
AUPPEGARD	Jacques DEPREZ	E	D. LAPLACE	P	M. MORIN	H. CHAUSSAY	
AUZOUVILLE S/Saône	Jacky GUERARD	P			C. TROPARDY	C. GRINDEL	
AVREMESNIL	J.M. DEPAROIS	P	J. MAUSSION	P	D. CHEVALIER	C. BESNARD	
BACQUEVILLE en Caux	Etienne DELARUE	P	S. MASSE	P	R. BARUBE	E J.M. ADAM	P V. SERRE
BIVILLE la RIVIERE	Franck HERICHER	E			L. CHAUVEL	P A. LECAVELIER d E	
BRACHY	Christophe LEROY	P	A. LOSAY	P	G. VANESLSLANDE	A. LAVISSE	
GONNETOT	Charline FRANÇOIS	E			V. VERNEYRE	P J. HENNETIER	
GREUVILLE	Edouard LHEUREUX	P			G. BLONDEL	C. CANU	
GRUCHET ST SIMEON	Jean-Paul MEEGENS	P	J.C. DALLE	E	S. VASSEUR	P. JOURDAIN	P
GUEURES	Jean-Paul MARET	P	J. AVENEL	E	R. RIDEL	G. LACHELIER	
HERMANVILLE	Georges FAUVEL	P			B. LEROY	V. GUERILLON	
LAMBERVILLE	Philippe PASQUIER	P			N. LEMOINE	M. MANTEAU	
LAMMERVILLE	Alain ADAM	P			B. VARIN	B. DAS	
LESTANVILLE	Loïc BOUSSARD	P			F. HENNETIER	E. LHOMME	
LONGUEIL	Gérard VARIN	P	Y. CORTES	E	R. DESCHAMPT	D. LEDRAIT	P
LUNERAY	Martial HAUGUEL	P	G. AUGER	P	F. BONNANCY	E N. LARDANS	C. VINCENT
OMONVILLE	René HAVARD	P			R. VERGNORY	A. TRIBALLEAU	
OUVILLE LA RIVIERE	Jacques THELU	P	J. VARRY	P	C. BENOIT	F. GRAVIER	
QUIBERVILLE sur MER	Jean-François BLOC	P	C. AUCLERT	E	J.F. GRENET	P H. DANIEL	
RAINFREVILLE	Philippe COUVREUR	P			N. ROCHETTE	D. ROBIN	
ROYVILLE	Didier FERON	P			C. CLET	A. NOEL	
SAANE ST JUST	Denis FAUVEL	P			J.M. RENARD	F. LEVASSEUR	
SAINTE DENIS D'ACLON	Philippe LEFEBVRE	P			M. DEVERRE	J. LEFEBVRE	
SAINTE MARDS	Jacques FERRAND	E			M. BOUQUET	G. LAVENAIRE	
ST OUEN le MAUGER	Lucette HEDOU	P			P. GOSSE	F. LIMARE	
ST PIERRE BÉNOUVILLE	Bernard PADÉ	P			J. HALBOURG	P. DUFILS	
SASSETOT le MALGARDÉ	Jacques GUEROULT	P			E. LUCE	D. EVRARD	
THIL MANNEVILLE	Michel COQUATRIX	E	P. WALLER	E	A. ADAM	J.M. BRYEUX	P
TOCQUEVILLE en Caux	Guy NOËL	P			E. LEFORESTIER	J. THIFAGNE	
VÉNESTANVILLE	Alain DELAUNAY	P			J.P. NOBLESSE	L. BOUDIN	

P = Présent E = Excusé

Excusés

Madame AVENEL, Messieurs COQUATRIX, CORTES, DALLE, FERRAND

Pouvoir

Madame AVENEL donne pouvoir à Monsieur MARET

Monsieur CORTÈS donne pouvoir à Monsieur LEDRAIT

Secrétaire de séance

Monsieur ADAM est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président remercie Monsieur le Maire de Lammerville pour son accueil.

Ajout à l'ordre du jour

A l'unanimité, le Conseil décide d'ajouter un point à l'ordre du jour :

Fonctionnement : assurance du personnel

Approbation du procès verbal de la réunion du Conseil communautaire du 2 décembre 2010

Il est fait remarquer que les interventions des membres de l'association pour la Protection Environnementale de la Plaine de Brametot et du Dun n'apparaissent pas au procès verbal. Un débat a lieu sur le choix technique de réhabilitation du site de traitement des ordures ménagères du SMITVAD

Monsieur le Président rappelle qu'il va réaliser une réunion d'échange sur le sujet en présence des différentes parties concernées par ce débat.

A l'unanimité, le Conseil décide d'approuver le procès verbal de la réunion du Conseil communautaire du 2 décembre 2010.

COMMUNICATION

Compétence Action Economique

Monsieur le Président fait le point sur le dossier relatif à la prise de compétence Action Economique. Il rappelle qu'il faut mettre en œuvre la décision de l'assemblée pour retrouver une efficacité certaine afin d'assurer la mise en place rapide des projets en cours. Il faut désormais acter la décision de l'assemblée.

Ecole primaire d'Auzouville sur Saône – Demande de subvention

L'école primaire d'Auzouville sur Saône sollicite une subvention de 1 000 € pour financer un voyage à Vulcania pendant 2 jours pour une classe de CP de Saint Pierre Bénouville et une classe de CM1 et CM2 d'Auzouville sur Saône.

Le Conseil précise que la Communauté de communes, n'ayant pas la compétence scolaire, ne peut subventionner ce type d'action.

FONCTIONNEMENT

Réforme des Collectivités locales

Les préfets, avec les élus locaux, vont mener un travail pour achever, simplifier et rationaliser la carte intercommunale. Pour cela, des schémas départementaux de coopération intercommunale, élaborés avant la fin de l'année 2011, vont être mis en application en 2012 et 2013. A chaque étape, la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) aura la possibilité d'amender les projets présentés par le préfet.

Dans le cadre de cette réforme, la Communauté de communes des Trois Rivières a, le 14 décembre dernier, délibéré sur ce sujet. Le Conseil communautaire, à l'unanimité, a donné mission à leur Président de se rapprocher des Communautés de communes Saône et Vienne, Varenne et Scie, Bosc d'Eawy dans un premier temps, voir des collectivités intégrées dans le périmètre du SCOT du Pays Dieppois Terroir de Caux afin d'envisager l'évolution de l'intercommunalité sur notre territoire.

Monsieur le Président ajoute, que contacter par Monsieur le Sous-Préfet à ce sujet, il a précisé que cette réflexion est rapide, l'intercommunalité étant reconnue depuis peu dans les faits.

Une réflexion va être menée par le Bureau et que le Conseil définira sa position lors de l'assemblée du 18 mars 2011.

Poste de Directeur Général des Services – Recrutement

Suite à la vacance de poste effectuée le 10 décembre 2010, le Conseil, à l'unanimité, décide de donner pouvoir à Monsieur le Président et de l'autoriser à signer tout document pour cette embauche pour procéder au plus vite au recrutement de Mademoiselle Magalie ROUSSEAU pour occuper le poste de Directrice Générale des Services. Titulaire du concours d'attachée territoriale, elle sera nommée stagiaire au sein de la Communauté de communes à compter 1^{er} mars 2011 pour une durée de 1 an. A l'issue, la Collectivité pourra la titulariser.

Direction – Contrat occasionnel

Maryse RENARD, actuelle Directrice Générale des Services, peut se libérer 2 jours pour présenter les budgets les vendredis 18 mars et 15 avril 2011.

Pour cela, le Conseil, à l'unanimité, décide de :

- Créer un emploi occasionnel, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié, de Directrice Générale des Services les 18 mars et 15 avril 2011 dont la durée journalière est de 7 heures. La rémunération est fixée à l'indice brut 542, auquel s'ajoutent les indemnités en vigueur ainsi que les frais de déplacement et d'hébergement.
- Autoriser Monsieur le Président à signer tout document.

Poste de Responsable Culture, Jeunesse, Sport – Recrutement

Suite à la vacance de poste effectuée le 10 décembre 2010, et compte tenu de l'absence de candidatures statutaires, de la nature des fonctions et des besoins du service public, le Conseil, à l'unanimité, décide de :

- recourir à l'article 3 alinéa 5 de la loi 84-83 du 26 janvier 1984 pour établir un contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans maximum, renouvelable par reconduction expresse avec Monsieur Damien CORDIER, à compter du 1^{er} mars 2011. Toutefois, la durée des contrats successifs ne peut excéder un total de six années. Ainsi, à l'issue de la période maximale de 6 années, le contrat ne pourra être reconduit que par une décision expresse et pour une durée indéterminée
- autoriser Monsieur le Président à signer tout document.

Assurance du personnel

Le 15 octobre 2009, le Conseil a décidé d'adopter le principe du recours à un contrat d'assurance des risques statutaires et a chargé le centre de gestion de Seine Maritime de souscrire pour le compte de la Communauté de communes.

A l'unanimité, le Conseil décide de :

- **accepter les propositions suivantes :**
 - o assureur : **CNP ASSURANCES / DEXIA SOFCAP**
 - o **Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2011**
 - o **Régime du contrat : capitalisation**
 - o **Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois**
 - o **Agents affiliés CNRACL : tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt de maladie ordinaire : 4.41 %**
 - o **Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et des Agents Non Titulaires de droit public : tous les risques avec une franchise de 10 jours de maladie : 1.05%**
- **Autoriser Monsieur le Président à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent**
- **Autoriser Monsieur le Président à, si besoins, résilier le contrat d'assurance statutaire en cours.**

COMMISSION TOURISME ET AMENAGEMENT DE L'ESPACE

Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) – Syndicat mixte – Désignation des délégués

- Son périmètre

- Communauté d'agglomération de Dieppe Maritime
- Communauté de communes des Monts et Vallées
- Communauté de communes du Petit Caux
- Communauté de communes de Saône et Vienne
- Communauté de communes des Trois Rivières
- Communauté de communes de Varenne et Scie

- Ses compétences :

- **P'élaboration, la modification, la révision, le suivi et l'évaluation du SCOT** sur son territoire dont la réalisation de toutes autres études nécessaires à l'élaboration du SCOT à réaliser à l'échelle du périmètre du Pays
- **P'animation, le suivi et le bilan du contrat de Pays**, la réalisation des actions prévues restant de la compétence des maîtres d'ouvrages (**donc fin de l'association et une seule structure**)

- Le Comité syndical

- composé de 52 délégués titulaires :
- répartition des sièges et de la contribution financière en fonction de :
 - la population totale : 75%
 - le nombre de communes : 25%

EPCI	Nombre de délégués	Contribution financière
- Dieppe Maritime :	21	40.38%
- Saône et Vienne :	8	15.38%
- Trois Rivières :	7	13.46%
- Monts et Vallées :	6	11.54%
- Petit Caux :	5	9.62%
- Varenne et Scie :	5	9.62%

- Le Bureau : 16 membres (ne percevant pas d'indemnités) :

- 1 président,
- 6 Vice-présidents (1 par EPCI)
- 9 autres membres

- Le Siège social : Saint Aubin sur Scie - Communauté d'Agglomération Dieppe Maritime

- Le Coût estimé (fonctionnement et études) à 1 million d'€ sur 4 ans soit une participation de 38 450 € par an (soit 2.78 € par habitant)

Il est proposé au Conseil de procéder à l'élection des 8 délégués.

Messieurs BLOC, FAUVEL Denis, DELARUE, HAUGUEL, HAVARD, THELU, LEROY, COQUATRIX se portent candidats.

A la majorité (1 abstention), le Conseil élit Messieurs BLOC, FAUVEL Denis, DELARUE, HAUGUEL, HAVARD, THELU, LEROY, COQUATRIX délégués au syndicat mixte du Pays Dieppois Terroir de Caux.

Monsieur le Président les informe que la première réunion d'installation du comité syndical de ce syndicat aura lieu le 13 avril prochain à 18h.

Office de tourisme : marché de travaux – candidats retenus

A l'unanimité, le Conseil, valide le choix de la Commission d'Appel d'Offres. Les offres les mieux-disantes pour le marché de travaux de construction de l'office de tourisme à Quiberville sur Mer sont :

- Lot 1 Déconstruction : Ouine TP :	11 280.00 € HT
- Lot 2 Gros Œuvre : Denis :	83 940.85 € HT
- Lot 3 Charpente bois : Mazire :	30 029.39 € HT
- Lot 4 Couverture tuiles terre cuite et aluminium : Mazire :	17 622.51 € HT
- Lot 5 Menuiseries extérieures – Métallerie : Buray & Fils :	25 000.00 € HT
- Lot 6 Menuiseries intérieures – Plâterie – Faux-plafonds : Sabot Prieur :	25 924.00 € HT
- Lot 7 Electricité – Chauffage – Ventilation : Servicélec :	13 198.76 € HT
- Lot 8 Plomberie : Logre :	5 590.40 € HT
- Lot 9 Carrelage – Faïences : Solution :	7 061.15 € HT
- Lot 10 Peinture – Sols souples : Lamy Lecomte :	11 832.56 € HT
TOTAL	231 479.52 € HT
	(estimatif : 243 800 € HT)

COMMISSION ENVIRONNEMENT

Création d'une déchetterie à Gueures – Acquisition du terrain

Le 25 mars 2010, le Conseil communautaire a décidé d'acquérir 10 000 m² environ à Gueures au lieu dit des Hauts Près sur la parcelle cadastrée AH 431 au prix de 5 € du m² HT hors frais de notaire et de géomètre. Un compromis de vente a été signé.

A l'unanimité, le Conseil décide de :

- acquérir la surface de 12 019 m², dont 820 m² à titre gracieux, au prix de 5 € du m² HT, hors frais de notaire et de géomètre à la charge de la Communauté de communes
- accepter une servitude de passage de la Communauté de communes au profit du vendeur
- autoriser Monsieur le Président à signer tout document.

Déchets verts 2011

A l'unanimité, le Conseil décide de :

- Lancer un marché de prestation pour le transport et la collecte des déchets verts du 1^{er} avril au 30 novembre 2011 et d'autoriser Monsieur le Président à retenir les offres les mieux-disantes et à signer tout document
- Autoriser Monsieur le Président à procéder aux embauches nécessaires de gardiens des plateformes de déchets verts ouvertes les samedis (8h30-12h30 et 14h-18h et 14h-17h à compter du 1^{er} octobre) et lundis après-midi (14h-18h et 14h-17h à compter du 1^{er} octobre) à l'indice brute 303.
- Autoriser Monsieur le Président à signer tout document.

COMMISSION VOIRIE

Voiries d'intérêt communautaire – programme des travaux 2011

Les communes vont être à nouveau interrogées sur le programme des travaux 2011.

Groupement de commande Voirie 2011

Le Conseil, à l'unanimité, décide qu'après consultation des Communes pour définir leurs besoins, de :

- Autoriser Monsieur le Président à lancer une consultation - marché à bons de commande pour réaliser les travaux suivants :
 - o Enrobés à froid : fournitures
 - o Enduits superficiels
 - o Reprofilage et enduits superficiels
 - o Enrobés à chaud
 - o Reprofilage et enrobés à chaud
- Retenir les offres les mieux disantes
- Autoriser Monsieur le Président à signer tout document.

COMMISSION CULTURE

Tortill'Art 2011

A l'unanimité, le Conseil décide de :

- reconduire l'action Tortill'Art en 2011 et de prévoir la somme de 26 890 € au budget 2011
- autoriser Monsieur le Président à signer tout document

Appel à projet 2011

Dans le cadre de l'appel à projet 2011, le Conseil, à l'unanimité, décide d'octroyer au foyer rural de Saint Pierre Bénouville une subvention d'un montant de 750 € pour organiser la 2^{ème} manche interrégionale du challenge VTT hivernal de l'UC Darnétal. Cette manifestation aura lieu le 6 mars 2011.

Chantiers Jeunes Bénévoles 2011

A l'unanimité, le Conseil décide de :

- reconduire l'action Chantiers jeunes bénévoles en 2011 : deux sessions en juillet accueillant 12 jeunes qui recevront un bon loisir d'une valeur de 50 € à l'issue du chantier ;
- autoriser Monsieur le Président à signer tout document.

Activités 0-6 ans 2011

A l'unanimité, le Conseil décide de reconduire l'action en 2011 et d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document.

Théâtre d'automne 2011

A l'unanimité, le Conseil décide de :

- reconduire l'action en 2011
- autoriser Monsieur le Président à solliciter des subventions
- autoriser Monsieur le Président à signer tout document

QUESTIONS DIVERSES

Conseil communautaire

Les prochains Conseils communautaires auront lieu :

- vendredi 18 mars à Gruchet saint Siméon
- vendredi 15 avril à Bacqueville en Caux

Syndicat de la Vienne

Il est fait remarqué que l'actif et le passif de ce syndicat n'a toujours pas été transféré.

Monsieur le Président précise que l'avancement de ce dossier est conditionné à la réponse de la Commune de Beauval en Caux qui appartenait à ce syndicat et qui ne s'est pas encore positionné.

Distribution des parutions de la Communauté de communes

Des problèmes de distribution sont constatés sur les communes de Gueures, Lamberville, Lestanville, Ouille la Rivière.

Il est demandé que la distribution par les services de La Poste soit étudiée.

La séance est levée à 20h.